

28 septembre 2015

10e salon des livres de femmes AFFDU

Éliane Viennot

S'exprimer sans sexisme : les raisons du retard français

En juillet 1998, soit en pleine polémique sur « Madame la ministre » *versus* « Madame le ministre », la linguiste Marina Yaguello expliquait à une journaliste du *Monde* : « La France est l'un des derniers pays où la féminisation des titres fait débat¹. » La question avait en effet suscité des débats dans les autres pays francophones. Toutefois, après un certain temps, les choses s'étaient pacifiées. En France, au contraire, la controverse avait démarré en 1984, lorsqu'Yvette Roudy² avait créé une *commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, dont la direction avait été confiée à Benoîte Groult. L'initiative avait déclenché un branle-bas de combat à l'Académie française, et une salve de propos goguenards ou grossiers dans la presse régionale et nationale – durant des mois. Toujours plus ou moins prête à se réveiller, elle avait repris avec virulence au milieu de l'année 1997, lorsque plusieurs ministres avaient exigé, après Elisabeth Guigou, qu'on s'adresse à elles au féminin. Et un an plus tard, en juin 1999, la parution du guide commandé par le premier ministre à l'Institut national de la langue française allait soulever une nouvelle vague de protestations – ce guide dont vous vous souvenez peut-être et qui était intitulé *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*.

Quinze ans plus tard, où en sommes-nous ?

Assurément, les termes féminins qualifiant les fonctions ou les titres des femmes ont gagné du terrain. La presse politique a adopté les principaux, soit dès la circulaire Fabius du printemps 1988, qui faisait suite aux travaux de la première commission ; soit 10 ans plus tard, après la décision conjointe de Jospin et Chirac donnant raison aux femmes ministres et imposant par circulaire à la fonction publique d'utiliser des termes féminins ; soit après 2005, lorsqu'il fallut se décider à nommer correctement la chancelière Merkel, sauf à multiplier les énoncés absurdes et les phrases incorrectes.

Le grand public, lui, n'a jamais bien compris à partir de quel niveau de distinction *une présidente* devait impérativement devenir *un président*. Il a toujours dit *la maire, la juge, la prof, la ministre, la présidente* – ou, si ce n'est toujours, du moins dès qu'il a vu des femmes exercer ces fonctions. Et s'il lui arrive de savoir qu'il y a désormais quelques

1. Propos recueillis par Pascale Kremer, *Le Monde* du 07.07.98

2. Elle était alors « Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des droits de la femme ».

académiciennes, il ne lui viendrait pas à l'idée de les appeler *académiciens*, ni de dire que cette institution est aujourd'hui dirigée par *un historien*. C'est donc sans difficulté, toutes les enquêtes le montrent, qu'il utilise les termes féminins.

La classe politique, elle, est plus circonspecte. À la base, beaucoup de femmes de droite comme de gauche sont encore persuadées que les dénominations masculines font « plus sérieux ». Au sommet, c'est surtout à droite que les vieux usages conservent des adeptes, y compris relativement jeunes ; nous avons pu le constater l'année dernière, avec le député qui s'est fait remarquer en s'adressant au masculin à l'une de ses collègues de l'Assemblée ; et qui, une fois sanctionné pour non respect du règlement de ladite Assemblée, a réussi à en trouver 140 autres pour le soutenir.

Le milieu universitaire est plus uniformément attaché à la défense des prérogatives masculines. C'est là qu'on observe le plus grand conservatisme et la plus grande frilosité vis-à-vis des titres féminins, comme *rectrice*, *doyenne*, *directrice de recherche*, *maîtresse de conférence*.

La critique littéraire et le monde de l'édition se montrent de même quasi imperméables aux substantifs féminins de leur champ de compétence. *Auteur* demeure massivement utilisé au masculin, malgré l'adjonction timide d'un *-e* au bout de ce mot, depuis quelques années, alors que ce néologisme québécois a trente ans d'existence ; mais *autrice*, venu du latin comme son frère jumeau *actrice*, employé sans problème en France jusqu'à la fin du XVII^e siècle et réintroduit depuis quinze ans par le *Robert*, commence à peine à faire des adeptes. De même, les vieux mots *écrivaine* et *poétesse* demeurent bien souvent proscrits.

Enfin, on ne saurait terminer ce tour d'horizon sans évoquer la récente mise au rebus de *Mademoiselle* et du *Nom d'épouse* dans l'état civil et les formulaires administratifs. Si les entreprises privées tardent à enregistrer le message, il est aujourd'hui plus facile d'exiger qu'elles rectifient le tir.

De ces progrès et de leurs limites, mais aussi du chemin qui reste à parcourir pour s'exprimer sans sexisme, pourrait témoigner le nouveau guide paru il y a trois semaines, à l'initiative du Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes. Son titre signale d'emblée les avancées enregistrées depuis la parution de *Femme, j'écris ton nom*. Il s'agit d'un *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. La poésie dont on avait cru devoir enrober le premier ouvrage a été remise au placard. L'idée qu'il reviendrait à une instance supérieure, vraisemblablement masculine, d'écrire le nom de « la femme », a disparu aussi. Et l'objectif n'est plus de « féminiser » des termes, mais de transformer la communication des collectivités élues, rien de moins, afin de la débarrasser de stéréotypes de sexe, en général. Très différent aussi s'avère l'accueil fait à ce guide par la presse, puisque sa parution a été largement et positivement annoncée, même si rien ne garantit évidemment qu'elle suivra ses conseils. Quant à l'Académie, elle n'a pas encore réagi.

Quel progrès, donc ! Mais quel retard, toujours, si l'on compare cette plaquette avec le rapport publié en 1991 par la Chancellerie fédérale de Suisse et adopté l'année

suivante par le Parlement, qui s'intitulait *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs*. Ou, encore mieux, un texte publié en 1983 par le gouvernement canadien, et dont le titre était : *Lignes directrices visant à éliminer les stéréotypes sexuels de la langue et du matériel visuel*. Soit les objectifs mêmes que propose aujourd'hui le Haut Conseil – qui, comme son nom l'indique, n'est habilité qu'à prodiguer des conseils.

Et que dire de l'expression « droits de l'homme », que la France sera bientôt le dernier pays à utiliser, quand pratiquement tous les autres – y compris les francophones – ont depuis belle lurette opté pour les *droits humains* ou les *droits de la personne* ?

Pourquoi donc ce « retard français » en matière de langage – qui vient s'ajouter à d'autres, comme le droit de vote des Françaises, intervenu seulement après la seconde guerre mondiale, alors que 5 pays l'avaient adopté dès avant la première, et 39 autres entre les deux guerres ?

La France, patrie du français ?

Avant d'évoquer les véritables raisons du retard de notre pays en matière de « parité linguistique », comme on disait dans les années 90, il faut d'abord éliminer une explication qui se présente trop souvent, et qui n'en est pas une. À savoir que le français de France résisterait mieux que les autres, parce que c'est l'endroit où il est né. Ça, c'est ce que prétendent les partisans du « masculin qui l'emporte sur le féminin ». À les entendre, cette loi serait intrinsèque à cette langue. Ils ne feraient que respecter celle-ci, autrement dit, en refusant l'introduction d'usages contre-nature.

En revanche, les autres pays francophones accepteraient facilement ces nouveaux usages, parce que leurs habitants vivent loin de la métropole, donc loin du « bon usage » ; mais aussi parce qu'ils sont des descendants de pauvre émigrants et qu'en fait ils n'ont jamais vraiment bien maîtrisé le français ; et encore, parce qu'ils sont influencés par des langues étrangères ou par des groupes de pression (les féministes, notamment). Donc, ils « céderaient », là où la France résisterait. C'est ainsi que Maurice Druon, longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie française et chef de file des « anti-féminisation », écrivait encore en 2005 :

J'ai une profonde affection pour les Québécois. Mais ce n'est pas chez eux que j'irai prendre des leçons de langage. Ils ont emporté outre-Atlantique le parler patoisant du Poitou du début du XVII^e siècle, avant Vaugelas et Voiture, avant Boileau, avant Racine³.

Cette thèse aux relents colonialistes n'est pas seulement à repousser pour des raisons éthiques ou politiques. Elle est d'abord fautive d'un point de vue linguistique. Si les francophones du Canada et d'ailleurs subissent les influences d'autres langues, nous aussi, et notamment de l'anglais, comme tout le monde, puisque c'est aujourd'hui une langue mondialement dominante. Mais ces influences n'ont rien à voir avec ce dont il est question ici, car elles se font essentiellement sentir en termes de vocabulaire : en termes de capacité à intégrer des mots nouveaux. Or le fait de désigner les activités des femmes

³. « Non à une langue défigurée », *Le Figaro*, 29 décembre 2005.

par des mots féminins et celles des hommes par des mots masculins ne relève pas de ce registre. C'est un fait structurel dans les langues romanes, et dans bien d'autres langues au-delà de celles qui viennent du latin. Et c'est un fait presque inconnu de l'anglais contemporain.

Si les enfants élevés dans notre langue en quelque continent que ce soit, comme le « grand public » dont je parlais tout à l'heure, réservent aux femmes des expressions comme *la prof, la maire, la juge, la présidente*, et aux hommes des expressions comme *le prof, le maire, le juge, le président*, ce n'est pas faute de connaître leur langue. Au contraire : c'est en raison d'une parfaite maîtrise du système du français – qui s'acquiert en quelques années, comme celui de toutes les langues maternelles. Et c'est aussi parce qu'elles et ils ont parfaitement compris le système du genre, au sens non plus grammatical mais social du terme, et qui s'acquiert lui aussi très vite : *la prof, la maire, la juge, la présidente*, ce sont des dames ; *le prof, le maire, le juge, le président*, ce sont des messieurs. Ce qui leur manque pour dire *madame le président*, ce n'est pas un savoir linguistique, c'est un savoir social, un savoir mondain, que tout le monde effectivement n'acquiert pas, et que fort peu de gens maîtrisent. Un savoir qui se surimpose au savoir linguistique. Un savoir qui autorise à maltraiter la langue, voire qui *impose* de la maltraiter, pour être reconnu·e digne d'évoluer dans certains milieux.

Vous aurez remarqué, en effet, que les mots qui prétendent « poser problème » se situent en haut de l'échelle. Jamais personne n'a ferraillé en faveur de *Madame le crémier* ou de *Madame l'instituteur*. Jamais personne n'a conspué *maitresse d'école* ou *actrice*, au prétexte que ces mots seraient « laids ». De fait, à côté des centaines de noms désignant les activités des êtres humains, et qui sont logiquement genrés en fonction du sexe apparent des personnes qui les exercent, il n'y en a que deux ou trois dizaines dont les féminins semblent avoir du mal à sortir de la bouche ou à être écrits noir sur blanc. Or, en dépit des explications hasardeuses parfois avancées pour justifier leur disgrâce, ces mots n'ont qu'une chose en commun : ils désignent des professions ou des fonctions que les hommes des classes supérieures ont longtemps exercés seuls, ou qu'ils auraient bien voulu exercer seuls.

Au titre des premières, toutes les activités verrouillées par la détention d'un diplôme universitaire jusqu'à la fin du XIX^e siècle, voire jusqu'au milieu du suivant pour les charges de la haute fonction publique. Toutes les responsabilités politiques, aussi, réservées aux hommes par les lois électorales et les constitutions, depuis la Révolution jusqu'à l'ordonnance d'Alger. Toutes les responsabilités militaires, encore, également verrouillées depuis la Révolution par la définition de la citoyenneté, et peu à peu rouvertes aux femmes au cours du XX^e siècle.

Enfin, au titre des activités qu'on n'a jamais pu empêcher les femmes d'exercer, faute de règlements adéquats, celles qui sont liées à la parole publique, à la pensée, à la création – à l'exception de *romancière*, parce que le roman fut un genre littéraire méprisé des hommes de lettres jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les prétendus « nouveaux usages » ne font donc en réalité que restaurer le fonctionnement spontané du français. D'où la facilité avec laquelle ils sont adoptés, là où n'existent pas d'autres types de résistances – si même ils avaient jamais cessé d'être en vigueur. Et la chose est d'autant plus aisée que la plupart des mots refusés par les élites ont toujours existé, qu'ils aient été employés au sens propre ou au sens figuré – le passage d'un sens à l'autre ne posant aucune difficulté. Que l'on parle de vrais *généraux* ou de *généraux d'opérette*, on utilise le même mot. Qu'une femme puisse être *l'avocate d'une cause* mais non *l'avocate d'une firme* ne répond à aucune contrainte d'ordre linguistique. C'est bien l'environnement social qui impose cette entorse à la grammaire.

Cependant, dira-t-on, des élites masculines désireuses de conserver leurs prérogatives, il y en a sûrement en Belgique, en Suisse ou au Canada... J'en arrive donc à ces « autres types de résistances », aux véritables raisons du « retard français ».

La France, patrie des droits de l'homme

Parmi les trois explications que je propose d'examiner, il y a tout d'abord que la France est la « patrie des droits de l'homme ». Cette expression, que nous avons aujourd'hui tendance à n'utiliser qu'avec des guillemets – sauf à vouloir faire table rase des 150 ans durant lesquels cette patrie-là a exclu les femmes des droits civiques et de quelques autres menus droits –, cette expression, donc, doit en réalité être comprise littéralement.

Ce n'est pas par hasard, en effet, que les hommes arrivés au pouvoir en juillet 1789 ont intitulé *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* le texte manifestant leur volonté de fonder un nouvel ordre, au lieu de faire comme les groupes qui, avant eux, avaient publié des proclamations analogues. Car ni le *Bill of rights* imposé à la monarchie anglaise en 1689, ni les différentes *Declaration of Rights* proclamées aux États-Unis quelques années avant la Révolution française n'avaient affiché le mot *homme* dans leur titre. Pour leurs rédacteurs, il s'agissait d'abord d'établir des droits – quitte à les réserver à des hommes concrets, dotés de certaines qualités d'âge et de fortune, voire à des femmes et à des hommes concrets, y compris noirs, comme le précisait la *Déclaration des droits* du New Jersey.

Pour les constituants français, en revanche, il s'agissait d'établir les droits de *l'homme*. Cet homme dont les philosophes parlaient abondamment depuis le milieu du XVIII^e siècle, et qu'à leurs yeux tout être de sexe masculin était censé pouvoir incarner, une fois devenu libre. Cet homme qu'il ne fallut du reste que quatre ans pour faire advenir, à coup de lois électorales et de constitutions, puisque dès le mois de juin 1793, tous les hommes étaient réputés citoyens et soldats. Toutes les femmes, en revanche, avaient à cette date été privées du droit de vote, que certaines possédaient sous l'Ancien Régime, et exclues des armées, où certaines servaient jusqu'alors officiellement⁴.

⁴. Sur cette histoire, voir le 3^e volume de mon enquête, *Et la modernité fut masculine. La France, les femmes et le pouvoir, 1789-1804* (à paraître chez Perrin, 1^{er} trimestre 2016).

Cet *homme*-là, d'où venait-il ? Au singulier, il vient de Rousseau et des Encyclopédistes. Avant eux, l'expression est rare : on parle des *hommes*, au pluriel. Et ces hommes dont on parle, qui sont objets de discours, qui sont dignes d'en être, ne sont pas des femmes. Quand il est question des femmes – c'est rare –, elles sont nommées.

L'emploi du mot au singulier, toutefois, ne fait qu'ajouter une épaisseur de légitimité à une tradition bien plus ancienne : celle qui faisait de la France la championne toutes catégories du « privilège masculin », comme disaient les juristes de l'Ancien Régime. En 1789, en effet, il y a déjà au moins trois siècles que les masculinistes chantent l'exception française, à savoir la loi salique, cette disposition venue censément des origines du royaume et empêchant les filles de roi de succéder à leur père. Il s'agit en réalité d'une fable mise au point dans les dernières années de la guerre de Cent ans, pour justifier le droit des princes montés sur le trône de France en lieu et place d'une princesse qui aurait dû régner. Pour plus d'informations sur cette histoire, je vous renvoie au premier volume de mon enquête sur *La France, les femmes et le pouvoir*. Je voudrais ici souligner simplement que cette fable a été présentée, dès son invention, comme une preuve de la supériorité de ce pays sur les autres nations. Voici par exemple comment s'exprime un contemporain de Catherine de Médicis, Jean Bodin, souvent considéré comme le père de la pensée politique moderne :

Le royaume de Naples tombé en quenouille... Le royaume de Pologne tombé en quenouille... Les royaumes de Suède, Norvège et Danemark tombés en quenouille... Les royaumes de Castille et Aragon tombés en quenouille... Les royaumes d'Angleterre et d'Écosse tombés en quenouille...

En France, au contraire, point de désordre : la loi salique « défend expressément que la femme puisse aucunement succéder aux fiefs, de quelque nature qu'ils soient. » Chaque fois, martèle Bodin, qu'une femme occupe un trône ou dirige un fief, chaque fois que la « gynécocratie » triomphe, au sommet de l'État comme dans les familles, « le droit naturel est violé »⁵. Le droit naturel, c'est-à-dire la suprématie masculine. La plupart des pays se sont laissés corrompre par les femmes, résume-t-il, la France non.

La répétition en boucle de ces idées, notamment lorsqu'une femme gouvernait (il y en eut tout de même cinq entre Louis XI et Louis XIV), leur inscription sous forme de principe dans les ouvrages de théorie politique et les Histoires de France, leur enseignement dans les collèges et les universités, explique que notre pays dispose d'une culture politique misogyne beaucoup plus solide que les autres, et d'autant plus solide qu'inséparable du sentiment de fierté nationale. Culture que les révolutionnaires de 1789 se firent un devoir de traduire en termes juridiques et constitutionnels. Culture dont nous subissons toujours les effets. « Qui va garder les enfants ? », disait il y a quelques années l'un de nos ministres, à l'idée qu'une femme puisse briguer la magistrature suprême.

C'est cette culture qui résiste, et non pas la langue française, lorsqu'il s'agit de nommer les femmes qui s'approchent des chasses-gardées masculines ; lorsqu'il s'agit

⁵. Jean Bodin, *Les Six Livres de la République* [1576], Paris, Fayard, 1986, vol. 6, p. 232-233, 246.

de reconnaître qu'il est normal que ces fonctions ou ces métiers puissent *aussi* être exercés par des femmes.

Reste à voir comment, concrètement, les deux domaines se sont rencontrés.

La France, terreau de la masculinisation du français

Intellectuellement, la chose peut sembler étonnante. Historiquement, elle est d'une simplicité confondante. On observe en effet qu'au début du XVII^e siècle, alors que « l'ordre naturel » paraissait enfin rétabli avec l'arrivée au pouvoir d'Henri IV, qui avait lourdement soutenu la critique de la « gynécocratie » pour pouvoir y accéder, les arguments sur l'indignité des femmes et la supériorité des hommes se mirent à envahir le terrain de la langue. Commença alors un travail délibéré de masculinisation du français, qui allait durer jusqu'au milieu du XX^e siècle. C'est la seconde raison qui, à mes yeux, explique la difficulté des élites françaises à se réconcilier avec le fonctionnement de leur langue.

J'ai raconté cette histoire dans *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* Je n'en retracerai donc ici que les grandes lignes. D'abord pour dire que ce travail a touché bien d'autres phénomènes que les fameux noms de métier et de fonction qui ont monopolisé le débat depuis trente ans.

Le premier est celui des accords, avec l'invention de la règle aujourd'hui connue par la formule « le masculin l'emporte sur le féminin ». Règle que le latin ne connaissait pas, que l'ancien français n'avait pas connue, et dont les autres langues romanes continuent de se passer. L'idée des réformateurs, comme le résume Vaugelas en 1647, était que « le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ». Comment faisait-on donc avant ? Eh bien, on faisait comme on voulait. Et le plus souvent, on accordait avec le mot le plus proche, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel. Cette habitude simple a du reste survécu jusqu'au milieu du XIX^e siècle⁶ : la nouvelle règle n'est entrée dans les mœurs qu'avec l'école primaire obligatoire – que les hommes au pouvoir ont chargée de diffuser leur idéologie, jusque dans la grammaire.

Les réformateurs du XVII^e siècle ont également cherché à rendre invariables certaines formes qui auparavant variaient en genre et en nombre. Par exemple, dans la *Défense et illustration de la langue française* (1549), Du Bellay avait intitulé un chapitre *Observation de quelques manières de parler françaises*. Ce type de construction est condamné. On admettra à la rigueur « Quelques manières françaises de parler ». Mais on décrète plus juste : « Quelques manières de parler français ». Voilà donc l'adjectif *français* devenu invariable, ou, pour parler en termes grammaticaux, transformé en

⁶. On lit ainsi dans la table des matières de *l'Histoire de la Révolution française* d'Adolphe Thiers (1839, vol. 5) : « Arrestation, procès et supplice de Danton, Camille Desmoulins, Philippeau, Lacroix, Hérault-Séchelles, Fabre d'Églantine, Chabot, etc. ». Bien que les trois premiers termes se rapportent à chacun des noms qui suivent, ils demeurent au singulier, accordés avec le premier nom. On comprend par cet exemple que l'accord de proximité ne fonctionnait pas seulement pour les relations entre féminins et masculins.

adverbe. Sauf que : sur quelle forme ce mot a-t-il eu le bon goût de s'arrêter ? Sur le masculin singulier. Exactement comme *l'homme*, au masculin singulier, a été décrété pouvoir représenter la femme, les hommes, les femmes, la variété de l'espèce humaine.

Dans le même ordre d'idée, les apprentis linguistes se sont attaqués au pronom attribut *la*. « *Tant mieux si vous êtes content de votre sort*, disaient les femmes, *moi, je ne la suis pas* » Vaugelas remarque : « C'est une faute que font presque toutes les femmes, et de Paris, et de la Cour. » Autrement dit les femmes qui s'expriment bien. Mais pourquoi serait-ce une faute ? Les hommes disent *le*, les femmes disent *la*, quoi de plus normal ? « C'est que ce pronom-là, en latin, est un neutre », se mirent-ils à expliquer. Certes. Mais il n'y a pas de neutre, en français. En revanche, il y a gens qui cherchent à nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et des masculins pour l'humanité.

Je laisserai de côté d'autres phénomènes, que vous retrouverez dans mon livre, pour revenir un instant aux noms de métiers et de fonctions, afin de montrer à quel point leur acceptation ou leur condamnation fut – et demeure – à géométrie variable. Ainsi, à l'époque où cette offensive se met en place, les attaques se concentrent exclusivement sur les noms féminins désignant les activités que les hommes n'arrivent pas à monopoliser.

Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosopheuse*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.⁷

stipule par exemple un auteur de *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*. En revanche, aucune attaque à cette époque contre les noms d'activités fermées aux femmes par les verrous dont je parlais tout à l'heure : quel intérêt cela aurait-il eu ? Leurs féminins sont donc utilisés, soit en emploi figuré, soit pour désigner les épouses des hommes qui exercent les plus hautes fonctions. C'est au XIX^e siècle que s'ouvrent les hostilités contre les noms de métiers féminins, lorsque leur emploi devient propre. Bescherelle dit par exemple en 1834 :

Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. mais bien *professeur*, *graveur*, *compositeur*, *traducteur*, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions⁸.

Quant aux fonctions supérieures de la magistrature et de la politique, c'est encore plus récemment que s'est construit autour d'elles un cordon sanitaire linguistique : à partir du moment où les femmes ont pu les intégrer. Domaines auxquels il convient d'ajouter : les honneurs. Au début du XX^e siècle encore, la presse saluait la nomination des *chevalières de la Légion d'honneur* : l'événement était tellement rare qu'il pouvait être fêté, et avec des mots justes. À la fin du même siècle, en revanche, ces créatures étant devenues moins exceptionnelles, il s'est dit que *chevalière* et *officière* étaient impropres, sans parler de *commandeuse*, le grade au-dessus, octroyé aux femmes avec la

7. Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* [1689], Genève, Slatkine, 1873, p. 228.

8. Louis-Nicolas Bescherelle, *Grammaire nationale...* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé, 1835, p. 38.

plus extrême parcimonie⁹. Seuls les titres au masculin peuvent convenir aux femmes à qui l'on fait l'honneur de reconnaître leurs mérites... bien que les mots féminins correspondants soient attestés depuis des siècles.

La France, berceau de l'Académie française

J'en viens ainsi à ma troisième et dernière raison du retard français. Si notre pays a encore tant de mal à remettre en cause le langage sexiste, c'est aussi parce qu'il souffre des méfaits d'une institution qui y a beaucoup travaillé depuis trois-cent-cinquante ans, et qui, depuis trente ans, s'en est faite le fer de lance. Je veux parler, bien sûr, de l'Académie française.

Cette institution, qui se dit la « gardienne de la langue française » au nom d'une mission que lui aurait confiée Richelieu (ce qui est faux), est mal connue du grand public, mais elle jouit auprès des élites d'une influence qui n'a d'égal que son incompétence dans les matières qu'elle est censée maîtriser.

Aucun linguiste dans ses rangs, aucun lexicologue, aucun agrégé de grammaire, même. Et peu de travail réel autour de la fameuse mission, qui se résume depuis bientôt quatre cents ans à faire deux dictionnaires par siècle en moyenne, œuvre que les Immortel·les ne réalisent même plus directement depuis une vingtaine d'années, cette tâche étant confiée à une brigade d'agrégé·es de l'Éducation nationale. En revanche, une prétention infinie à légiférer sur la langue, à décréter sur ce qu'il faut dire et ne pas dire. Et une capacité de nuisance grandissime, puisque si, d'un côté, l'État a de longue date tiré les conclusions qui s'imposaient en créant des dizaines de commissions de terminologie destinées à accomplir le travail que l'Académie ne fait pas, ou de travers, d'un autre côté, il lui donne le pouvoir d'entraver ce travail, de s'opposer à leurs conclusions, de torpiller les réformes qu'elles proposent. Et surtout, il lui donne les moyens de continuer à produire son dictionnaire éternellement obsolète, ainsi que, depuis une dizaine d'années, par l'intermédiaire de son site, de diffuser des avis sur l'usage du « bon français » – aussi fondés que le reste.

Or il se trouve que cette institution, ordinairement discrète en tant que telle, s'est très fortement mobilisée sur la question des termes féminins désignant des métiers ou des fonctions prestigieuses. Quelques mois seulement après la mise en place de la commission Roudy-Groult, elle déclarait solennellement son opposition à tout changement dans ce domaine, tandis que plusieurs de ses membres parmi les plus célèbres s'engageaient personnellement dans cette croisade, par l'intermédiaire d'articles extrêmement violents dans la grande presse. Double activité qu'elle n'a cessé de poursuivre depuis, même si les diatribes publiées dans les journaux se sont faites rares ces dernières années – remplacées par des avis publiés en ligne.

Depuis 1998, depuis la polémique dont il était question en ouverture de ce propos, l'Académie a pourtant reculé. Elle a reconnu que les noms de métiers devaient

⁹. Anna de Noailles fut la première (1931), Colette la seconde (1953)...

normalement recevoir les deux formes. Elle campe en revanche sur les noms de fonction, bien que la frontière entre les deux notions n'ait jamais pu être établie. Et bien qu'elle se contredise elle-même, en laissant les rares académiciennes se présenter comme *écrivains*, ou comme *historiens*, mots qui relèvent pourtant du vocabulaire des métiers.

Autrement dit, les concessions faites depuis cette époque ne sont qu'apparentes. Et l'ensemble du groupe semble bien d'accord avec « Madame le secrétaire perpétuel », l'actuelle meneuse de la troupe. Ainsi, en mars 2015, lors de la dernière Journée internationale de la francophonie, on a pu entendre Éric Orsenna (marqué à gauche) expliquer doctement qu'il n'aimait pas le mot *écrivaine*. Pourquoi donc, lui a-t-on demandé ? « Parce que j'y entends *vaine*, a-t-il répondu. — Et dans *écrivain* ? », lui a demandé son voisin, comme on le fait régulièrement depuis une quarantaine d'années que cette phrase idiote lancée par un académicien se répète dans les murs de l'Institut et au-dehors. Eh bien, dans *écrivain*, a répondu Orsenna, « on l'entend moins. » Dans ma jeunesse, on disait que certaines pratiques rendent sourd. Cela dépendrait-il du genre des mots ? Il faut croire que, dans ce domaine comme dans les autres, « l'approche de genre » aurait sûrement son mot à dire...

*

S'exprimer sans sexisme, donc, est techniquement des plus simple. Du point de vue du lexique, il suffit de laisser faire la langue française : c'est elle qui nous indique que, s'il existe désormais des *équipementiers* et des *avionneurs*, métiers apparus ces dernières années, des *équipementières* et des *avionneuses* doivent pouvoir exister aussi. Du point de vue de la grammaire, il suffit de laisser faire la facilité, ou la logique : la première nous invite à réintroduire l'accord de proximité, qui fonctionnait si bien avant qu'on l'interdise ; la seconde à utiliser l'accord de majorité, quand une énumération comporte visiblement davantage de mots d'un genre que de l'autre. Du point de vue de la justesse de l'expression, aucune difficulté non plus : il faut appeler un chat un chat, et une chatte une chatte. Si l'on parle des Français et des Françaises, il faut le dire ; le Général de Gaulle l'avait bien compris, lui qui commençait ainsi ses discours : il avait besoin *aussi* du vote des femmes. Et si l'on rechigne, à l'écrit, à inscrire les deux mots, il y a des conventions qui permettent de ne pas le faire, comme le point, le point médian ou le trait d'union, dans les mots qui ne présentent que de légères différences entre un genre et l'autre (Français.es, Français-es, Français-es). Si l'on hésite aujourd'hui quant à la meilleure solution, il est vraisemblable que l'une ou l'autre va s'imposer rapidement.

Les vraies difficultés, donc, ne sont pas linguistiques. Elles sont psychologiques. Utiliser des mots féminins pour désigner les professions ou les fonctions naguère monopolisées par les hommes, c'est affirmer que les femmes y ont désormais droit de cité ; la chose est devenue plus simple, depuis quelque temps, mais elle demande encore parfois une belle dose de détermination. S'adresser au féminin à un groupe dans lequel il y a un homme, c'est lui signifier – et au reste de l'assistance – que le temps du privilège

masculin est terminé. Exiger qu'on parle des paysans *et des paysannes*, ou des lycéens *et des lycéennes* quand il est question de ces populations, c'est affirmer que les femmes sont aussi dignes d'intérêt que les hommes, et qu'il y a peut-être des choses différentes à dire sur les unes et sur les autres, voire sur les relations entre les deux groupes. Exiger qu'on ne parle plus de *l'homme*, mais de *l'être humain*, c'est proposer de... démolir une statue.

Sommes-nous prêt·es à tout cela, à expliquer tout cela ? C'est ici que l'histoire intervient : elle nous apporte la force de le faire – et de convaincre. L'histoire de la grammaire, d'abord, qui montre que ce sont les adeptes de l'emploi des deux genres qui respectent le français, et que ce sont les fameux « gardiens de la langue » qui y ont introduit des contrefaçons. Non pour des raisons linguistiques, mais parce qu'ils refusaient l'égalité des sexes et qu'ils comptaient sur leurs manipulations pour mieux asseoir la suprématie masculine. L'histoire tout court, ensuite. C'est elle qui nous enseigne que ces manipulations ont accompagné des luttes très concrètes, contre les *penseuses*, les *autrices*, les *écrivaines*, les *poétesses*, les *compositrices*, les *peintresses*, non seulement raillées par leurs homologues et exclues des académies où ils brillaient, mais laissées à la porte des lieux d'enseignement supérieurs et exclues des métiers qui permettaient à certains hommes de se consacrer à la littérature, à la pensée, à la création. Et des luttes très concrètes, aussi, contre l'ensemble des femmes, sommées de se croire représentées par les « droits de l'homme » quand, dans les faits, elles étaient soumises à la puissance paternelle et maritale, privées du droit de vote, et si peu admises à porter la parole publique que, même une fois reconnues citoyennes, il y eut moins de 5% de femmes élues au Parlement jusqu'en 1997.

En 1997, en revanche, soit après quatre ans de campagne en faveur de la parité, elles dépassaient enfin les 10%. C'est alors que Guigou demanda à être appelée « *Madame la ministre* ». Et que les messieurs en habit vert, une nouvelle fois, se fâchèrent tout rouge.

Qu'il y ait des rapports entre le langage et le pouvoir, c'est ce que savent depuis longtemps les adeptes du *genre le plus noble*, ou du *masculin qui l'emporte sur le féminin*. C'est ce que certaines féministes, aussi, savent depuis longtemps. C'est ce que les démocrates, aujourd'hui, doivent comprendre, pour permettre à notre société d'aller vers plus d'égalité.